

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15

Nombre de membres

Présents : 13

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 24.01.2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Ulysse SUC, Willy LORENZON, Michel
DUBAUX, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET et Éric
FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et Laure BRAQUEHAIS.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,
Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention FACIL au Conseil Départemental

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes sont nécessaires et qu'une aide financière est sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du programme FACIL (Fond d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaise).

Le montant estimatif des travaux s'élève à **99 500.00 € HT**.

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

	Montant	%
TOTAL HT DU PROJET	99 500 €	100 %
Département FACIL	19 900 €	20 %
Etat (DETR)	29 850 €	30 %
Autres co-financeurs publics Fond de concours Val de Garonne Agglomération	24 875 €	25%
Total financements publics	74 625 €	
Autofinancement HT (commune)	24 875 €	25%

**Le Conseil municipal,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Adopté à 11 voix pour ; 3 voix contre ; 1 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 02.02.2023

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE

